



Ville de Seyssins

# Guide des parents 2025-2026

La rentrée, ce n'est pas que pour les enfants !

Bienvenue dans ce guide conçu pour vous accompagner pendant cette nouvelle année scolaire, tout au long des étapes clés de l'enfance : de la crèche jusqu'à l'école, en passant par les temps périscolaires et extrascolaires. C'est une période riche en découvertes, en apprentissages, et en développement personnel.

Être parent est le plus beau rôle, c'est aussi une responsabilité importante que nous avons tous à cœur d'assumer du mieux possible. Multiaccueil Fanny Vella, écoles, centre de loisirs, activités culturelles ou sportives, chaque structure joue un rôle complémentaire dans le développement de votre enfant.

Nous avons conçu ce livret pour vous apporter des repères clairs sur le fonctionnement des différents établissements qui œuvrent chaque jour pour le bien être de vos enfants. Pour que chacun puisse s'épanouir à son rythme et selon ses aspirations. Vous y trouverez des informations pratiques, des conseils, les démarches à effectuer, les coordonnées utiles des services et associations et les réglementations qui s'appliquent.

Au quotidien, les élus et les services de la ville de Seyssins se mobilisent pour favoriser la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant, dans une démarche de confiance, de dialogue et de coéducation.

Nous vous souhaitons une année sereine, riche en découvertes et en partages avec vos enfants.

Avec mes cordiales pensées,



Fabrice Hugelé,  
Maire de Seyssins

## Petite enfance

p4/5

Le multiaccueil Fanny Vella - p4

L'accueil régulier

L'accueil occasionnel

Inscriptions et tarifs

Le Relais Petite Enfance - p5

La ludothèque - p5

Bulle d'air - p5

## Scolarité

p6/10

Les établissements scolaires - p6

Maternelles

Elémentaires

Collège

En cas de grève

Les zones de stationnement - p7/9

Inscriptions scolaires 2025/2026 - p10

Démarches à suivre

Demande de dérogations

## La vie scolaire et périscolaire

p11/16

La vie scolaire - p11

La restauration scolaire - p12/13

Les repas

Les accueils périscolaires - p13/14

L'accueil du matin et l'accueil de fin de journée

Périodicité

Inscriptions - p15/16

Fréquentation

Tarifs et règlement

Pénalités

## Activités extrascolaires et loisirs

p17/20

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins - p17/18

Les accueils de loisirs

Le pôle jeunesse

Inscriptions et tarifs

La bibliothèque Lucie-Aubrac - p19

Le Centre d'Éducation Musicale - p19

Le Sou des écoles - p20

Le Conseil Municipal Jeunes - p20

L'Union d'Associations Seyssinoises - p20

## Pour les parents

p21/22

La Protection Maternelle et Infantile - p21

Les parents délégués - p22

# Le multiaccueil Fanny Vella

Le Centre Communal d'Action Sociale de Seyssins propose différentes formes d'accueil. Les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins des familles et des enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans.



## L'ACCUEIL RÉGULIER

### L'accueil collectif régulier

L'inscription peut se faire à la journée ou à la 1/2 journée. Une équipe qualifiée pluridisciplinaire veille à la santé, à la sécurité, au développement et au bien-être des enfants qui lui sont confiés.

### L'accueil familial régulier

Des assistants maternels\* accueillent à leur domicile de 1 à 4 enfants. Ils veillent à la santé, à la sérénité, au développement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés. Ces derniers bénéficient de temps d'accueil en collectivité, leur permettant un apprentissage de la vie en groupe.

\*Les assistants maternels sont agréés par le département de l'Isère et salariés du Centre Communal d'Action Sociale.

## L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Un accueil occasionnel peut être proposé, en fonction des places disponibles en journée ou en demi-journée. Les réservations des créneaux horaires se font le lundi après-midi ou le mercredi matin précédant la semaine de l'accueil.

## Inscriptions et tarifs

Les pré-inscriptions pour tous les types d'accueils se font à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse sur la base d'une fiche de renseignements disponible à l'accueil du CCAS, par mail ou sur le site internet de la ville.

Après réception de cette fiche, un rendez-vous de pré-inscription sera fixé par la structure.

**N.B. :** Aucun accueil ne sera possible après la fermeture estivale de l'établissement l'année de la scolarisation de l'enfant.

La participation financière des parents est calculée selon les ressources, le nombre d'enfants à charge et le temps de présence de l'enfant, d'après un barème national fixé par la CAF.

**N.B. 1 :** la commission d'attribution se réunit en avril pour étudier les demandes de l'année scolaire. La date limite des pré-inscriptions pour cette commission est fixée au 15 mars. Si des places sont vacantes en cours d'année, une nouvelle commission est organisée.

## Infos

Multiaccueil Fanny Vella

40, rue de la Liberté - 04 76 96 78 44

multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

**Horaires d'ouverture :** du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 et le vendredi de 7h30 à 17h30

## Le Relais Petite Enfance

Lieu d'accompagnement pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil, il les informe sur la législation du travail des assistants maternels.

Il organise aussi des temps collectifs d'animation pour les assistants maternels et les enfants, le lundi et le mardi de 9h à 11h (sur inscription).

### Infos

**Le Patio** - 40, rue de la Liberté  
04 76 96 78 43 - seyssins.fr

**Permanence téléphonique et prise de rendez-vous** : lundi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 14h à 19h.

## Bulle d'air

Bulle d'air est un lieu d'accueil parents-enfants à l'Arche de Seyssinet-Pariset.

Il est ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent responsable et permet de partager des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

L'accueil est anonyme, gratuit et sans inscription. Chacun vient librement et le temps qu'il souhaite. Des professionnels de la famille et de l'enfance sont présents pour assurer l'accueil des familles.

**Les permanences sont proposées tous les lundis de 15h30 à 18h à l'Arche.**

### Contact

**L'Arche**  
79, avenue de la République  
Seyssinet-Pariset - 04 38 12 00 50

## La ludothèque

**Jeux de société, de stratégie ou d'adresse... Il y en a pour tous les goûts !**

La ludothèque, espace de vie intergénérationnel, permet de découvrir et d'emprunter des jeux dédiés aux tout-petits comme aux plus grands : de 3 mois à 99 ans !

**L'inscription est gratuite pour les particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et automatique pour les assistants maternels.**

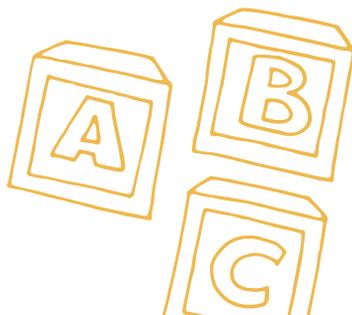
Les familles peuvent emprunter jusqu'à 3 jeux et 2 puzzles durant une durée de 3 semaines maximum.



### Infos

**Le Patio** - 40, rue de la Liberté  
04 76 96 78 44 - seyssins.fr  
ludotheque.ceas@mairie-seyssins.fr

**Ouverture** : tous les mercredis de 16h à 18h30 (hors vacances scolaires).



## Les établissements scolaires

### ÉCOLES MATERNELLES

#### Le Priou

1, rue des Moissons - 04 76 21 16 37  
ce.0381559n@ac-grenoble.fr

#### Blanche-Rochas

43, avenue du Grand-Champ  
04 76 21 96 45  
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

#### Louis-Armand

22, rue de la Liberté - 04 76 49 19 74  
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

#### Condorcet

3, rue de la Paix - 04 76 21 77 10  
ce.0381927n@ac-grenoble.fr

#### Blanche-Rochas

133, avenue de Grenoble - 04 76 48 95 90  
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

#### Louis-Armand

24, rue de la Liberté - 04 76 96 71 44  
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

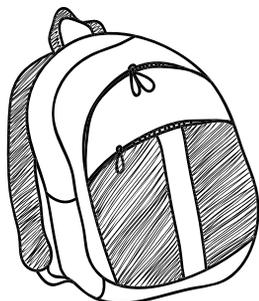
### COLLÈGE

#### Marc-Sanguier

1, rue Joseph-Moutin  
04 76 21 17 32  
ce.0382431l@ac-grenoble.fr

### Bon à savoir

L'entrée à l'école maternelle est une étape importante dans la vie de votre enfant. C'est un moment clé qui marque le début de ses apprentissages. Il est conseillé de favoriser l'autonomie de votre enfant pour faciliter son adaptation en l'aidant à acquérir les gestes du quotidien (s'habiller, aller aux toilettes, se laver les mains, manger seul...).



### En cas de grève

La loi impose aux communes d'organiser un service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève de plus d'un quart des enseignants.

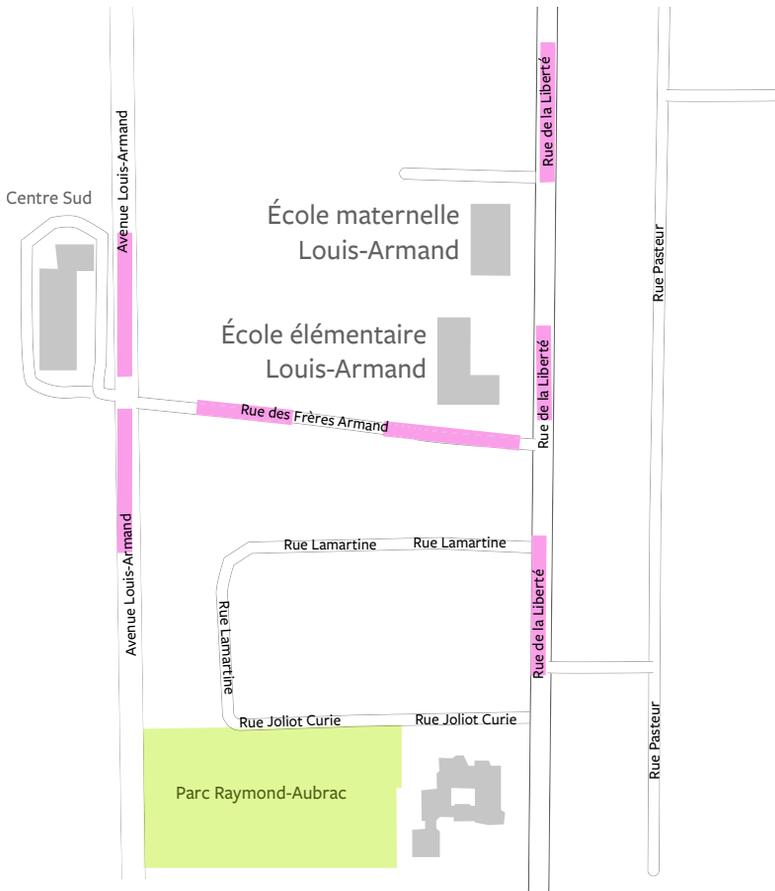
Sous réserve de faisabilité, un simple accueil est proposé durant le temps scolaire (8h05-11h30 et 13h35-16h30), encadré par des agents municipaux.

# Les zones de stationnement

Pour garantir la sécurité des élèves de la commune aux abords des écoles, la ville invite les familles à stationner sur les parkings disponibles à proximité des groupes scolaires. L'utilisation des modes de déplacements doux pour accompagner les enfants est également vivement encouragée pour rendre la circulation plus fluide aux horaires d'entrées et de sorties des écoles notamment.

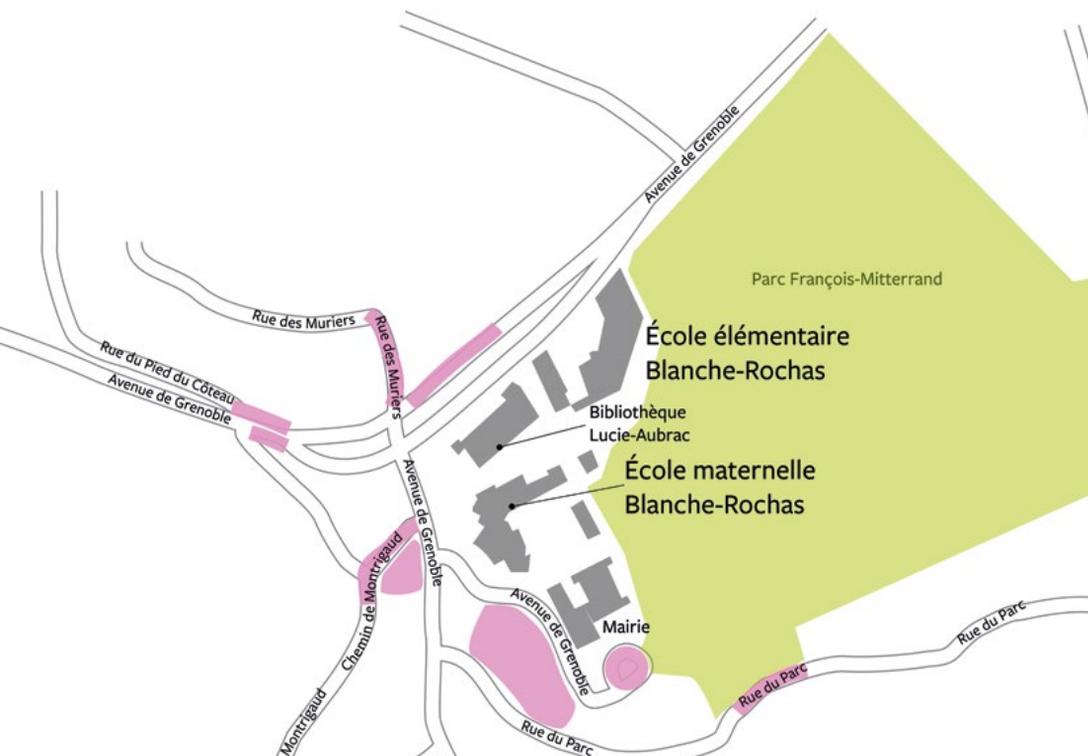
**Il est rappelé qu'il n'existe aucune aire de dépose minute, c'est pourquoi le civisme de chacun est de rigueur pour réduire les dangers liés à cette pratique.**

## ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUIS-ARMAND



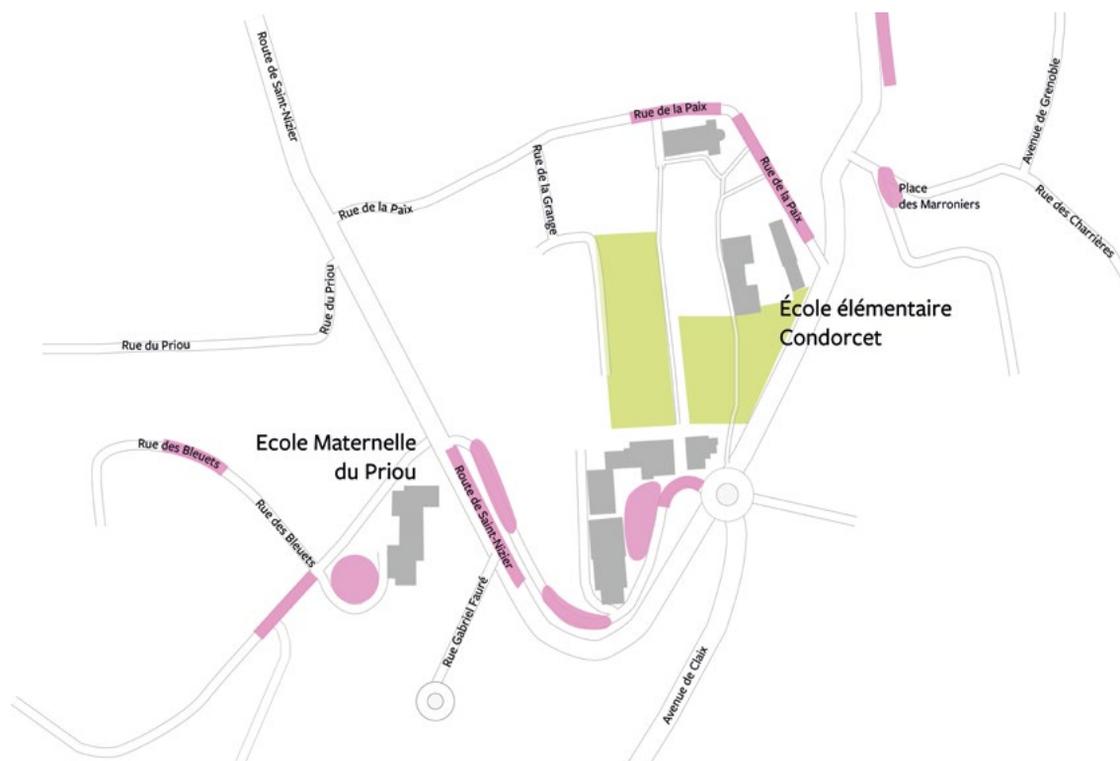
Zones de stationnement

## ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE BLANCHE-ROCHAS



  
Zones de stationnement

## ÉCOLE MATERNELLE DU PRIOU ET ÉLÉMENTAIRE CONDORCET



Zones de stationnement

## Inscriptions scolaires 2026-2027

Si votre enfant entre en petite section dans une école de la commune ou au CP à l'école Condorcet en septembre 2026, ou si vous êtes nouvel arrivant, il est nécessaire de réaliser l'inscription en prenant rendez-vous en fin d'année 2025 auprès du service éducation enfance jeunesse.

**À noter :** les enfants inscrits en grande section dans les écoles Louis-Armand et Blanche-Rochas n'ont pas besoin de s'inscrire en CP.

### DÉMARCHES À SUIVRE

#### 1 / Réaliser l'inscription

Vous devez vous rendre en mairie muni des pièces suivantes :

- > Fiche de renseignement (à télécharger sur [seyssins.fr](http://seyssins.fr) ou à remplir sur place)
- > Livret de famille
- > Carte d'identité des parents
- > Justificatif de domicile
- > En cas de séparation des parents, le jugement attestant de la garde de l'enfant

#### 2 / Finaliser l'admission

Vous devez prendre rendez-vous avec le/la directeur/directrice de l'école dans laquelle sera inscrit votre enfant, en apportant les pièces

- > Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- > Livret de famille
- > Carnet de santé de l'enfant

### DEMANDE DE DÉROGATIONS SCOLAIRES

Vous devez nécessairement faire votre demande motivée en joignant la fiche de demande de dérogation **au plus tôt au service** (à télécharger sur [seyssins.fr](http://seyssins.fr) ou à remplir sur place).

**Les critères de recevabilité sont stricts et une de ces conditions, au moins, doit être remplie :**

- > Pas de restauration scolaire dans l'école de résidence
- > Raisons médicales prévues dans les textes de l'Éducation nationale
- > Maintien de la scolarité dans la même école
- > Fratrie au sein de la même école
- > Les autres cas particuliers sont étudiés par la commission de dérogation, après étude du courrier explicatif

Les demandes sont ensuite examinées en commission pour validation. L'inscription ne devient définitive qu'une fois entérinée par le/la directeur/directrice de l'école.

**Attention la commission se réunit habituellement au printemps. Prenez vos dispositions pour une solution alternative en cas de refus.**

### Contact

#### Service éducation enfance jeunesse

04 76 70 39 20

[service.education@mairie-seyssins.fr](mailto:service.education@mairie-seyssins.fr)

[seyssins.fr](http://seyssins.fr)

#### Recueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



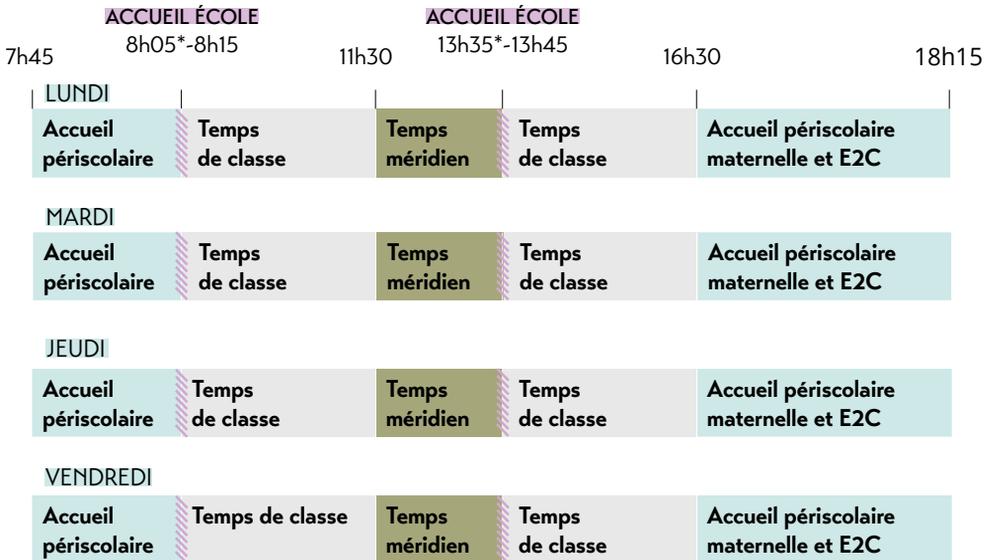
## La vie scolaire

Le temps scolaire à Seyssins s'étend de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 16h30.

Un accueil périscolaire payant est proposé à partir de 7h45

Si votre enfant est inscrit à la restauration scolaire, il sera pris en charge durant la période comprise entre 11h30 et 13h35.

Des activités périscolaires payantes sont proposées de 16h30 à 18h15. Avec un départ échelonné à partir de 16h30 pour les maternelles et 17h30 pour les élémentaires.



\* Ouverture des portes des écoles 10 minutes avant l'entrée en classe.

## Les E2C

Les activités E2C sont encadrées et animées par du personnel qualifié (agents municipaux et/ou intervenants extérieurs issus majoritairement des associations de la commune). Ce sont des activités de découverte scientifique, culturelle, sportive, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et préparations aux leçons.

# La restauration scolaire

**Les enfants sont encadrés par le personnel d'animation de 11h30 à 13h35. Les enfants déjeunent dans un restaurant situé au sein de l'école ou à proximité. Nos restaurants fonctionnent sur deux services : les enfants les plus jeunes déjeunent au premier service.**

**À noter :** Chaque année les parents d'élèves délégués sont invités à participer au groupe de travail restauration scolaire. Cette instance permet le partage autour d'une réflexion commune sur l'organisation de la restauration et de l'animation de ce temps méridien. Le prestataire peut également être invité à participer aux échanges.



## LES REPAS

Les menus, composés par le diététicien du fournisseur, sont consultables sur les panneaux d'affichage des écoles, des restaurants scolaires, sur le site Internet de la ville : [seyssins.fr](http://seyssins.fr) / rubrique « restauration scolaire » sur l'espace famille ou tous les lundis matins sur Facebook et Twitter. Les repas sont livrés froids et préparés (découpe, chauffe...) par les agents de restauration.

Les repas n'étant pas confectionnés sur place, il n'est pas possible d'adapter leurs compositions aux besoins spécifiques.

Deux types de repas sont proposés : classique et alternatif (correspondant à un repas végétarien) sans viande ni poisson. Des repas à thèmes sont aussi organisés durant l'année scolaire.

La commune propose aux enfants, des repas vérifiés et équilibrés répondant aux obligations de la loi EGalim. Le prestataire favorise les circuits courts.

Le pain de la restauration scolaire est bio et fourni chaque matin par la boulangerie seyssinoise L'Épi Lianne. Deux fois par mois, des pains spéciaux sont proposés aux enfants pour leur faire découvrir de nouvelles saveurs.



## PAI

### Projet d'Accueil Individualisé



**Si votre enfant présente des allergies et/ou une maladie chronique, il est nécessaire de le mentionner sur la fiche sanitaire, en donnant le plus d'informations possibles sur les manifestations et les risques.**

**Un certificat médical est obligatoire.**

**Un PAI devra être mis en place par l'Éducation nationale et validé par le médecin scolaire avant de pouvoir accueillir votre enfant.**

Un tarif adapté au PAI est proposé uniquement si les parents fournissent un repas de substitution (prévu dans le protocole). Les réservations des repas PAI doivent respecter les mêmes délais qu'un repas classique.

Afin que les enfants concernés soient accueillis dans de bonnes conditions, les familles sont invitées à prendre rendez-vous avec le service périscolaire.

## Les accueils périscolaires

**L'organisation des temps périscolaires est assurée par du personnel d'animation communal dans les établissements scolaires. Les objectifs sont inscrits au Projet Éducatif de Territoire de la commune.**

Les temps périscolaires concernent tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Le périscolaire est composé en trois temps : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir.

**Les accueils périscolaires des élèves de maternelle et d'élémentaire fonctionnent de 7h45 à 8h05 et de 16h30 à 18h15 maximum.**

### L'ACCUEIL DU MATIN

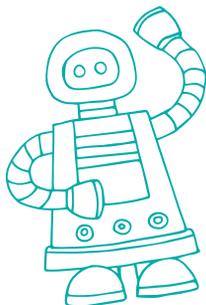
Les enfants sont accueillis de 7h45 à 8h05 au sein de leur école par du personnel d'animation et/ou

des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

À 8h05, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante.

## L'ACCUEIL DE FIN DE JOURNÉE



Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h15 maximum.

### • Pour les enfants de maternelle

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment. Comme pour l'accueil du matin, c'est le personnel d'animation qui assure ce temps d'accueil. Des activités manuelles, culturelles, sportives ou des jeux et des moments de détente sont proposées. Des ateliers de découverte sont proposés certains soirs et assurés par des intervenants extérieurs : conte, yoga, gymnastique, danse, animations autour du livre...

### • Pour les enfants d'élémentaire

En fin de journée, les **E2C (Espaces Éducatifs Concertés)**, service périscolaire spécifique aux enfants des écoles élémentaires, proposent la découverte d'activités : scientifiques, culturelles, sportives, de loisirs et de détente ou bien des ateliers, jeux et préparation aux leçons.

Dans le cadre du fonctionnement 2025/2026, les équipes périscolaires ont engagé une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'accueil et l'organisation des activités périscolaires.

Notre objectif étant toujours de proposer des temps périscolaires enrichissants permettant l'épanouissement de chaque enfant.

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à partir de 17h30.

Les enfants peuvent également sortir seuls de l'accueil périscolaire s'ils disposent d'une autorisation écrite dans leur dossier d'inscription.

## Périodicité

Les ateliers fonctionnent par période de 6 semaines environ (5 sur l'année scolaire), soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires.

**Attention :** en cas d'inscription les 4 soirs de la semaine, les familles sont invitées à varier les activités réservées.

⚠ **L'inscription aux E2C ne vaut pas inscription au périscolaire du soir.**

## Inscriptions

**Les inscriptions en restauration scolaire et à l'accueil périscolaire se font au service éducation enfance jeunesse pour la durée de l'année scolaire.**

**Par la suite, il est possible de modifier les réservations en ligne sur le site [www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/)  
Le dossier est à renouveler avant chaque nouvelle rentrée scolaire.**

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir un dossier d'admission même en cas de fréquentation occasionnelle des temps périscolaires :

Ce dossier se compose des pièces suivantes (téléchargeables sur le site de la ville, sur l'espace famille ou disponible sur place) :

- Fiche d'inscription en précisant les personnes autorisées à récupérer l'enfant
- Fiche sanitaire (complétée à partir du carnet de santé)
- Copie des vaccins
- Livret de famille (page des parents)
- Attestation de quotient CAF ou copie de l'avis d'imposition

**Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, par courrier ou reconduite d'une année sur l'autre.**

**À noter :** pour une inscription en cours d'année, le dossier devra être établi au minimum une semaine avant l'accueil en restauration ou en périscolaire.



## Les traitements médicaux (Hors PAA)

Si votre enfant a temporairement besoin d'un traitement médical, une autorisation écrite et signée des parents est requise pour l'administration des médicaments. Dans ce cas, il est indispensable de remettre le médicament directement à un adulte référent, accompagné de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement.

## Quand s'inscrire ?

Les inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 auront lieu en mairie courant juin 2026, sur rendez-vous.

## FRÉQUENTATION

La fréquentation des temps périscolaires peut être régulière (chaque jour de la semaine) ou occasionnelle.

**Un système de modification est accessible 24h/24 sur [www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/) avec vos codes d'accès.**

Après votre inscription en mairie, vous disposerez d'un identifiant et d'un mot de passe vous permettant de modifier vous-même les jours de fréquentation.

**Attention, les modifications de réservation pour les temps périscolaires peuvent se faire au plus tard la veille avant 9h30 et le vendredi avant 9h30 pour le lundi suivant.**

En cas de situation d'urgence, vous pouvez inscrire votre enfant de manière exceptionnelle. Pour cela, prenez contact avec le service éducation enfance jeunesse. Néanmoins, une majoration vous sera appliquée conformément au règlement intérieur.

**À noter : en cas de jours fériés, les délais de réservation sont décalés au jour ouvré précédent.**

## TARIFS & RÈGLEMENT

Les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire sont réactualisés annuellement en conseil municipal. Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial (CAF) et du lieu de domiciliation des parents. En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

**Pour bénéficier du tarif seyssinois, il est nécessaire qu'au moins un des deux parents habite ou travaille sur la commune de Seyssins et que les justificatifs soient fournis.**

Les factures sont disponibles tous les mois sur votre espace famille. Le paiement se fait par chèque adressé à la Trésorerie principale de Fontaine ou via le portail Internet des impôts PayFiP.

Vous pouvez consulter les tarifs et le règlement intérieur sur [seyssins.fr](http://seyssins.fr) / rubrique inscriptions périscolaire et restauration scolaire et sur l'espace famille.

## PÉNALITÉS

Le périscolaire du soir se termine à 18h15. Tout retard sera facturé 5 € la première demi-heure et 10 € ensuite.

En l'absence d'inscription, le repas et/ou l'accueil périscolaire sera facturé au QF de la famille majoré de 5 €.

Pour éviter tout abus, au-delà de 3 fois ou de 3 retards, votre enfant sera exclu de la restauration et/ou de l'accueil périscolaire jusqu'à la mise à jour de son profil qui se fera sur rendez-vous avec le service enfance éducation en mairie.

## Contact

**Service éducation enfance jeunesse**

04 76 70 39 29

[periscolaire@mairie-seyssins.fr](mailto:periscolaire@mairie-seyssins.fr)  
[seyssins.fr](http://seyssins.fr)

**Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.**



### À noter

Pour simplifier vos démarches, une adresse mail unique est accessible pour effectuer vos demandes de réservation ou annulation sur les 3 temps périscolaires.

## Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

L'association LEJS a pour mission de développer des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse en vue de promouvoir leur autonomie et leur développement harmonieux. Partageant le projet éducatif de la commune, LEJS anime ainsi les temps de vie extrascolaires des 3 à 17 ans au sein des locaux municipaux ou en séjours.



### LES ACCUEILS DE LOISIRS

Différentes thématiques sont proposées (sportives, culturelles, artistiques...) qui visent à développer la curiosité, l'imagination, la créativité... le tout dans le respect du rythme de l'enfant et de ses envies. Les enfants sont sensibilisés aux différentes valeurs telles que le respect d'autrui, l'environnement ou encore la solidarité.

#### L'accueil de loisirs du mercredi

Tous les mercredis les enfants sont accueillis sur deux sites différents selon leurs âges.

**Maternelle Blanche-Rochas :** enfants de 3/5 ans (50 places)

**Élémentaire Ferme Heurard :** enfants de 6/11 ans (84 places)

**Selon leur envie, les enfants pourront s'impliquer durant un cycle dans un projet d'animation proposé, avec pour finalité la visite d'un site, d'un parc, voire d'un séjour en lien avec le projet.**

#### Ski alpin du mercredi

Activité dédiée aux enfants du primaire. Un forfait de 8 séances programmées de janvier à mars, hors vacances scolaires, encadrées par des moniteurs ESF et des parents bénévoles. Passage des niveaux ESF lors des dernières séances. Inscriptions en novembre.

#### L'accueil de loisirs vacances

Les enfants sont accueillis sur deux sites différents selon leurs âges.

**Maternelle Blanche-Rochas :** enfants de 3/5 ans (50 places maximum)

**Pôle jeunesse/MDA :** enfants de 6/12 ans (108 places maximum)

**Matin :** tous les matins la même thématique (sportive, culturelle, manuelle...)

**Après-midi :** les activités au choix de l'enfant en fonction des propositions des animateurs.

## LE PÔLE JEUNESSE

Ouvert toute l'année, et situé juste en face du collège Marc-Sangnier, le pôle jeunesse permet aux jeunes de 11 à 17 ans de se rencontrer, de monter des projets ou de participer aux divers temps forts ponctuant la vie de l'association et de la commune.

**Périodes scolaires :** accueil libre du lundi au vendredi de 15h à 18h, et sur inscription le mercredi de 12h à 18h.



## INSCRIPTIONS

**Pour inscrire votre enfant aux activités extrascolaires, vous devez impérativement constituer un dossier auprès de LEJS.**

**Pour cela :**

- > Remplir la fiche d'inscription au secrétariat de LEJS, 8 rue Joseph-Moutin ;
- > Fournir un justificatif de domicile et l'attestation CAF du quotient familial.

## TARIFS

Les tarifs de l'accueil extrascolaire et du mercredi se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf). Vous pouvez consulter le tableau des tarifs sur [lejs.fr](http://lejs.fr). Le paiement peut se faire par carte bleue, chèques vacances, Cesu, chèque à l'inscription, ou sur le portail famille LEJS.

## Contact

[lejs.fr](http://lejs.fr) 04 76 96 70 31 - [secretariat@lejs.fr](mailto:secretariat@lejs.fr)

📍 [polejeunesseyssins](#) 📱 [LEJS](#)

**Accueil téléphonique :** du lundi au jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h.

**Ouverture au public :**

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 16h à 18h

Jeudi de 16h à 17h



Depuis 2021, possibilité de venir le mercredi à 12h avec son pique-nique pour un repas pris en commun.

**Soirée :** un vendredi soir par mois, sur inscription (activité + repas + transport).

**Vacances :** de nombreuses activités sont également proposées les après-midi pendant ces périodes.

**Ski alpin :** des sorties les mercredis après-midis proposées dans des stations autour de Grenoble de janvier à mars pour des skieurs confirmés

**L'accompagnement à la scolarité :** encadré par la responsable, des étudiants et des bénévoles aux horaires d'ouverture du pôle jeunesse.

## Les séjours

**Les séjours proposés ont lieu principalement durant les vacances d'été et sont destinés aux jeunes âgés de 4 à 17 ans.**

Ces derniers ont pour but de favoriser la cohésion sociale, de sortir du contexte familial, de développer l'autonomie et la communication ou encore d'élargir les champs d'intérêts par la proposition d'activités variées et innovantes...

## La bibliothèque Lucie-Aubrac

Prêts de livres, de BD, de DVD, de magazines et de boîtes à histoires... La bibliothèque propose également des jeux sur place en partenariat avec la ludothèque, à partir de la rentrée 2025. Tout au long de l'année, elle organise des temps des histoires, un club ado, des ateliers, des conférences, des expositions, des spectacles et des animations régulières pour le jeune public, pour les familles et les publics de tous les âges



L'abonnement est gratuit pour les 0-25 ans inscrivez-vous !

### Rejoins le club ado !

BD, mangas, romans, films, séries, jeux vidéo... partage tes coups de cœurs du moment et découvre les nouveautés de la bibl'.

**Réservé aux 11-17 ans, un jeudi par mois à 18h**

### Contact

133, avenue de Grenoble - 04 76 21 48 47  
bibliotheque.lucie.aubrac@mairie-seyssins.fr  
bibliotheque-seyssins.fr  
@ biblucieaubrac

**Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) :**  
lundi et mardi de 16h à 18h, mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 9h30 à 12h15.

## Le CEM

Le Centre d'Éducation Musicale propose aux enfants et aux adolescents des cours de chant ou d'instruments, de nombreux cours collectifs de musiques actuelles et de jazz

### Instruments proposés

- > Cordes : alto, violon, violoncelle, guitare classique et d'accompagnement, harpe, piano.
- > Vents : accordéon, basson, clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette.
- > Autres : percussions et batterie.

### Ensembles et ateliers

- > Orchestre junior, orchestre à cordes, ensemble à vent adultes, chorale adultes.
- > Ateliers Blue Box (percussions urbaines), atelier blues, atelier musiques actuelles.



### Contact

133, avenue de Grenoble  
04 76 48 07 96 - cemseyssins.org  
cem.seyssins@orange.fr



## Le Sou des écoles

L'association permet de financer, dans le cadre scolaire, des activités culturelles et pédagogiques pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Elle organise des manifestations festives ouvertes à tous (loto, tombola, kermesse) et des ventes (chocolats de Noël, vente de Printemps), en vue de récolter des fonds destinés aux écoles et de soutenir l'action éducative des enseignants : sorties culturelles, sportives, éducatives, projets d'écoles (classes transplantées).

### Contact

**Maison des Associations**

8, rue Joseph-Moutin

[sou.ecoles.seyssins@gmail.com](mailto:sou.ecoles.seyssins@gmail.com)

 SouEcolesSeyssins  [soudesecolesdeseyssins](https://www.instagram.com/soudesecolesdeseyssins)



## Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ est constitué d'élèves scolarisés du CE2 au CM2, élus pour une durée de 2 ans par les élèves de leurs classes. Les jeunes conseillers municipaux sont répartis en commissions afin de mener à bien des projets communaux pendant la durée de leur mandat. Ces commissions sont animées et encadrées par du personnel d'animation. Les prochaines élections auront lieu à l'automne 2025.

## UAS

La commune de Seyssins regroupe de nombreuses associations. L'Union d'Associations Seyssinoises a pour mission de faciliter le développement et la mise en œuvre des activités associatives. Elle met en relation les associations, les fédère et soutient responsables, animateurs et bénévoles. Elle regroupe à ce jour plus de 50 associations culturelles et sportives, où plus de 5 000 adhérents et bénévoles s'y retrouvent. Les associations membres proposent de nombreuses activités destinées aux enfants.

### Contact

8, rue Joseph-Moutin

[sites.google.com/view/uas-seyssins/accueil](https://sites.google.com/view/uas-seyssins/accueil)

[uasseyssins@free.fr](mailto:uasseyssins@free.fr)

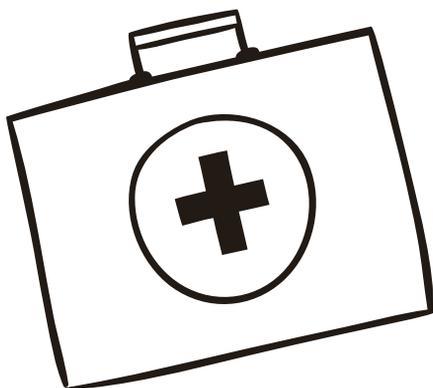


## La PMI

La Protection Maternelle et Infantile accompagne les parents dans le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans. Elle exerce ses missions de prévention et de promotion de la petite enfance en partenariat avec les professionnels médico-sociaux, les maternités et hôpitaux, les structures d'accueil petite enfance, le Relais Petite Enfance, ainsi que les écoles, sous forme de soutien, d'accompagnement, de suivi, de conseils, d'actions de dépistage et de prévention ou encore d'orientation.

Un médecin et une infirmière puéricultrice consultent au Patio - 40, rue de la Liberté à Seyssins - ou à domicile.

La PMI assure également l'instruction et le suivi des agréments de tous les assistants maternels et les bilans de santé dans les écoles maternelles pour les enfants de petite et de moyenne section.



---

## Infos

### **Permanences médecin**

Sur rendez-vous, au Patio, 2 fois par mois,

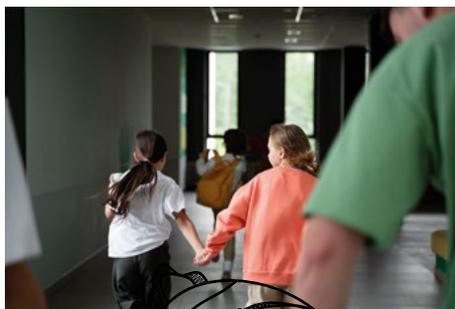
### **Permanences infirmière puéricultrice**

Permanence possible sur rendez-vous  
au CCAS le Patio.

**Inscription** au 04 57 42 50 19

**+ d'info** sur [isere.fr](http://isere.fr)

---



## Les parents délégués

De la maternelle au collège, des fédérations, associations ou regroupement de parents d'élèves s'associent aux équipes éducatives afin de défendre les valeurs collectives au sein de l'école. Il existe à ce jour deux types de fédérations de parents d'élèves sur Seyssins (FCPE et Peep) et des parents indépendants. Les élections des listes de parents délégués ont lieu en octobre. Une information est transmise aux parents par le biais des responsables d'établissements.

---

## Contact

### Écoles maternelles et élémentaires

Pour contacter les parents délégués :

> **École maternelle du Priou :**

[parents.deleques.priou@gmail.com](mailto:parents.deleques.priou@gmail.com)

> **École Condorcet :**

[parents.deleques.condorcet@gmail.com](mailto:parents.deleques.condorcet@gmail.com)

> **École Blanche-Rochas :**

[parentsdelequesblancherochas@framalistes.org](mailto:parentsdelequesblancherochas@framalistes.org)

> **École Louis-Armand :**

[EPLA.deleques@gmail.com](mailto:EPLA.deleques@gmail.com)

### Collège

**FCPE** : Fédération de Conseil de Parents d'Élèves

[fcpe.marcasangnier@gmail.com](mailto:fcpe.marcasangnier@gmail.com)

**PEEP** : Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

[peep.marcasangnier@gmail.com](mailto:peep.marcasangnier@gmail.com)

### Maison Des Associations

8, rue Joseph-Moutin

BP 14 - 38180 Seyssins

---

## Service éducation enfance jeunesse

### Scolarité :

04 76 70 39 20

service.education@mairie-seyssins.fr

### Accueil périscolaire et restauration scolaire :

04 76 70 39 29

periscolaire@mairie-seyssins.fr

## Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

04 76 96 70 31 - lejs.fr

secretariat@lejs.fr

## Multiaccueil Fanny Uella

04 76 96 78 44

multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

## Relais Petite Enfance

04 76 96 78 43

## Ludothèque

04 76 96 78 44

ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr



# Calendrier des vacances scolaires\*

## Rentrée scolaire 2025

Lundi 1<sup>er</sup> septembre

## Vacances d'automne 2025

Fin des cours : vendredi 17 octobre

Jour de reprise : lundi 3 novembre

## Vacances de Noël 2025

Fin des cours : vendredi 19 décembre 2025

Jour de reprise : lundi 5 janvier 2026

## Vacances d'hiver 2026

Fin des cours : vendredi 6 février

Jour de reprise : lundi 23 février

## Vacances de printemps 2026

Fin des cours : vendredi 3 avril

Jour de reprise : lundi 20 avril

## Pont de l'Ascension 2026

Fin des cours : mardi 12 mai

Reprise : lundi 18 mai

## Grandes vacances 2026

Fin des cours : vendredi 3 juillet

\* Zone A - Sous réserve de modification  
par le Ministère de l'Éducation nationale

